



Dépêche n° 702695

Enseignement / Recherche - Enseignement supérieur

Par: Camille Cordonnier - Publiée le 16/11/2023 à 14h04

[Lien dépêche](#)

🕒 6 min de lecture

Enseignement privé : Anne-Sophie Barthez précise les pistes de travail du MESR sur le futur label

Le futur label de qualité des formations professionnalisantes privées, annoncé en septembre par le MESR, pourrait s'appuyer sur "cinq ou six grandes familles" de critères, précise Anne-Sophie Barthez, Dgesip, devant l'Association des DGS, le 15 novembre 2023. Alors que rien n'est encore arbitré, notamment le nom, elle évoque les pistes de travail du MESR sur ces critères (pédagogie, gouvernance de la formation...), sur l'évaluation (qui ? quel périmètre ?) et sur les conséquences de l'octroi du label (présence sur Parcoursup ?). S'il aboutit, il pourrait être mis en place à la rentrée 2025 ou 2026.

"Il y a une fenêtre de tir sur la régulation [de l'enseignement supérieur privé] que l'on n'a pas toujours eue", souligne Anne-Sophie Barthez, Dgesip, lors d'un séminaire sur la question, organisé le 15 novembre 2023 par l'Association des DGS d'établissement d'enseignement supérieur. À cette occasion, elle détaille la méthode de la concertation menée par le MESR sur l'enseignement privé et les questions qui restent en suspens, alors que la ministre de l'ESR a annoncé en septembre dernier souhaiter travailler sur un label ([lire sur AEF info](#)). Elle précise que la mise en œuvre d'un tel label pourrait se faire "à la rentrée 2025 ou 2026".

Par ailleurs, elle salue le fait que ce séminaire de l'ADGS ait "pour la première fois réuni dans un même endroit des universités et des représentants de l'enseignement privé, lucratif et non lucratif". Le fait que cela n'ait encore jamais été fait jusqu'ici constitue selon elle "une difficulté, car quand on veut passer son temps à caricaturer l'autre système, il n'y a rien de tel que de ne jamais se rencontrer".

Réunir tous les acteurs autour de la table

Pour rappel, la Dgesip avait chargé en octobre 2022 Jean-Philippe Ammeux, ex-directeur général de l'léseg, d'une mission sur l'enseignement supérieur lucratif ([lire sur AEF info](#)), laquelle a été intégrée depuis à "groupe de travail sur les formations privées" mis sur pied plus tardivement par le MESR avec l'IGESR en vue de réfléchir à un "label de qualité" pour l'aide à l'orientation ([lire sur AEF info](#)).

Devant les DGS, Anne-Sophie Barthez précise que dans le cadre de ce travail, ses équipes, mais aussi Marc Foucault – "car l'IGESR est aussi à la tête de ce groupe de discussion" –, ont reçu en bilatérale les différents acteurs, privés (lucratif et non lucratif) et universités. "Maintenant, il faut des réunions avec tous les acteurs autour de la table, on peut trouver un terrain de discussion", dit-elle. Elle précise que le MESR va aussi constituer "un comité d'usagers avec jeunes et familles".



Lire aussi

| [Privé lucratif : "Nous n'opposons aucune catégorie d'établissement" \(A-S. Barthez, Dgesip\)](#)

Pas de hiérarchie entre formations professionnalisantes et adossées à la recherche

En introduction, Anne-Sophie replace le cadre de cette réflexion : le "point de départ a été l'illisibilité de l'offre de formation de l'enseignement supérieur privé et surtout post-bac".

Pour les formations adossées à la recherche, il existe déjà "un label, c'est le grade de licence et de master", pour lequel "le processus et les critères d'évaluation fonctionnent". Mais pour les "formations strictement professionnalisantes" délivrées par les établissements privés, il y a un "trou dans la raquette" du MESR qui ne regarde pas leur qualité. Pour l'instant, seul le ministère du Travail appréhende uniquement l'adéquation entre la formation proposée et les attentes des employeurs, notamment en matière de compétences, via l'inscription au RNCP.

Avec le futur label, il s'agit donc de "mettre un coup de projecteur sur ce contenu de la bonne formation professionnalisante", car il y a "un besoin de régulation" et d'information des familles, "sans jugement et avec trois postulats" :

- "ne pas opposer le public et le privé, ni le privé non lucratif et lucratif", la "porte d'entrée" étant la formation ;
- une "complémentarité organisée entre l'offre de formation publique et privée" ;
- le "refus absolu de hiérarchiser les formations adossées à la recherche et celles strictement professionnalisantes, car elles ne visent pas le même public et les mêmes objectifs et tant mieux".

Regarder la gouvernance en matière de formation

Que ressort-il, à ce stade, des réflexions sur le sujet, non arbitrées par la ministre de l'ESR, les discussions avec les parties prenantes ayant toujours cours ?

Sur les **critères de qualité**, il pourrait s'agir de "vérifier qu'il y a une équipe enseignante permanente", souligne Anne-Sophie Barthez, précisant qu'il faut "éviter la juxtaposition de vacataires qui ne savent pas dans quel projet pédagogique ils s'inscrivent". Le ministère pourrait également regarder la "bonne gouvernance" en matière de formation : l'existence d'une "politique de formation", d'une "instance de réflexion" en la matière, un "process de qualité". La qualité de la formation pourrait aussi s'apprécier au regard de l'accompagnement spécifique de l'étudiant, du type de pédagogie proposé ou de la part du distanciel.

Autres critères en discussion sur la formation : la transparence sur les droits d'inscription. Quant aux taux d'insertion professionnelle, Anne-Sophie Barthez insiste sur la nécessité qu'ils soient calculés de la même manière pour tous les établissements, universités, établissements non lucratifs et lucratifs. Elle rappelle, à ce titre, le lancement prochain d'InserSup ([lire sur AEF info](#)).

Toujours sur les critères, la Dgesip alerte sur la nécessité "de ne pas trop en avoir". "Si j'ajoute les propositions formulées dans le groupe de travail, j'en suis à 72". Elle souhaite donc aboutir à "cinq ou six grandes familles de [critères] à regarder".

Mettre en place une évaluation "agile"

Par ailleurs, plusieurs questions restent à régler, notamment sur l'**évaluation**, souligne la Dgesip. "Nous voulons une évaluation exigeante mais pas une usine à gaz. Tout est sur la table". "Quelle que soit l'équipe des évaluateurs" – mais cela ne peut pas être les mêmes que ceux qui évaluent la licence, prévient-elle, car il faut "une équipe d'évaluateurs conçue et imaginée pour ce type de formations professionnalisantes" –, "il faut peut-être des professionnels", poursuit Anne-Sophie Barthez. "Est-ce que cela revient uniquement au MESR ou on le fait avec le ministère du Travail ? [...] Cela m'est égal, à partir du moment où cela reste agile car ces formations ne peuvent pas attendre deux ans pour savoir si les évaluateurs disent oui ou non".

La Dgesip souligne aussi qu'il faudra s'interroger sur le temps laissé à une nouvelle formation avant de l'évaluer dans le cadre de ce futur label. "Il ne faudra pas attendre qu'elle ait trois, quatre ou cinq ans, pour regarder si elle a fait ses preuves", ajoutant que "c'est une vraie question".

Quant au modèle économique à trouver pour ce nouveau label, "il ne serait pas absurde que les écoles contribuent", indique-t-elle, comme c'est déjà le cas pour la CTI et la CEFDG

À propos du périmètre, Anne-Sophie Barthez précise aussi qu'on "ne labellisera pas un groupe". Mais "faut-il labelliser l'école ou la formation ? Cela reste ouvert".

Présence sur Parcoursup, bourses : Quelles conséquences attachées au label ?

Enfin, quid des **conséquences attachées à ce label** ? "Une école qui bénéficie de ce label doit-elle être sur Parcoursup ? Il nous semble que oui. On ne peut pas avoir un label MESR et être en dehors des clous en termes de recrutement", indique Anne-Sophie Barthez. Et d'ajouter, "on entend aussi ce que nous disent certaines écoles, à savoir un besoin d'anticiper sur les recrutements. Et dans ce cas, est-ce que Parcoursup le permet ?"

D'autres questions se posent : le label permettra-t-il aux étudiants du privé de bénéficier des bourses sur critères sociaux ? Y aura-t-il des "conséquences sur l'accueil d'étudiants étrangers" ? "Ce label fera-t-il bouger les choses, dans le bon sens du terme, dans l'accès à l'apprentissage ?"

En outre, rien n'est tranché à ce stade sur l'appellation que pourrait avoir ce label. "Prend-on une appellation déjà connue – Qualiopi ou RNCP –, en y ajoutant un +, ou trouve-t-on un autre nom ?", lance Anne-Sophie Barthez. Elle s'interroge cependant sur la "lisibilité" si le choix se portait sur Qualiopi+, qui renvoie "dans l'imaginaire, à la formation professionnelle".

Quant à l'autorité qui décernerait ce label (MESR ou ministère du travail, ou les deux), rien n'est encore tranché.

une "large communication" sur ce label sera nécessaire

"Si ces critères de labellisation et les conséquences de ce label sont exigeants, notamment la présence sur Parcoursup de ces écoles, – ce qui n'est pas naturel pour beaucoup d'entre elles –, je ne suis pas sûre que, dès le départ, on croule sous les demandes", ajoute la Dgesip.

Elle promet aussi d'accompagner ce futur label d'une large communication auprès des jeunes et de leurs familles, ajoutant que l'objectif est d'indiquer, pour chaque formation concernée, "avec des *bullet points*, ce qu'il y a derrière". Elle souhaite qu'une telle présentation ramassée soit également faite "pour les diplômes nationaux".

Enfin, dans l'attente des arbitrages du MESR, Anne-Sophie Barthez indique que des "consignes fortes ont été données aux rectorats, lesquels ont une vigilance particulière mais pas toujours exhaustive de ce qui se passe dans les établissements". "Ils alertent à chaque fois qu'il y a de la publicité mensongère, ou une appellation qui n'est pas légale. On a regardé par exemple la semaine dernière des formations de droit qui se développent beaucoup dans le secteur privé", illustre-t-elle.